

Je ne crois pas, monsieur le président, étant donné la complexité du sujet et son importance particulière, qu'on puisse simplement rejeter du revers de la main une proposition qui vise à créer cette commission royale d'enquête sur le crime organisé. Le ministre a d'ailleurs rappelé que l'action gouvernementale se résume, en fin de compte, à à peu près 27 ans d'histoire, mais qui remonte plus particulièrement à 1968 en ce qui a trait à la coopération des divers corps policiers pour enrayer le crime organisé.

Monsieur le président, notre pays est encore jeune mais on est obligé d'admettre que le crime n'est plus marginal, il est organisé. Il groupe des hommes, des femmes, des jeunes, il est partout au Canada, il n'est pas seulement au Québec ou en Ontario, il est dans toutes les provinces, dans toutes les principales villes. Il a ses propres moyens financiers, et Dieu sait qu'ils sont énormes, il a ses propres dirigeants; en somme, il est organisé. Monsieur le président, je dirais même que c'est une organisation parallèle, qui œuvre au sein de l'État et qui a ses tentacules, lesquelles s'étendent progressivement même chez certains fonctionnaires et dans certains ministères. Évidemment, on s'attaque mutuellement. Cela fait l'effet de supposés scandales politiques à l'occasion, mais on sait que cela existe.

Monsieur le président, moi je me pose brièvement la question mais sérieusement afin de répondre à la motion du Nouveau parti démocratique. On sait, d'une part, que le crime organisé au Canada existe, qu'il a ses tentacules, qu'il est bien organisé et que plus souvent qu'autrement il contraint les forces policières de ce pays. D'autre part, on a eu l'expérience, nous au Québec, particulièrement à Montréal, de la Commission d'enquête sur le crime organisé, la CECO, et je serais tenté de dire, comme le solliciteur général (M. Fox), que cette commission d'enquête sur le crime organisé au Québec, finalement, n'a réussi, malheureusement, qu'à élabousser un certain nombre de petites gens dont on a vu la photo sur nos écrans de télévision. Cela a donné de l'argent et payé les juges, les avocats. Cela a finalement amusé beaucoup de monde. Mais si on évalue le nombre de poursuites qui ont découlé de cette enquête sur le crime organisé, on se demande jusqu'à quel point le fait d'avoir une commission d'enquête peut être efficace pour contrer le crime organisé dans notre pays.

D'autre part, monsieur le président, l'argument du motionnaire, à l'effet qu'une commission royale d'enquête a pour effet d'amener chaque Canadien, chaque Québécois ou chaque Ontarien à se poser de sérieuses questions, à se sensibiliser davantage sur la situation du crime organisé, à modifier son attitude quant à la coopération qu'il doit et que nous souhaitons offrir à nos forces policières. A ce moment-là, monsieur le président, je pense que l'argument du solliciteur général à l'effet que la commission d'enquête n'est pas efficace contre le crime, et l'argument du motionnaire qu'on sensibilise l'opinion publique, qu'on oblige à étaler certains dossiers publics, qu'on force la police à se mettre à table, dans le sens positif du terme, à l'effet qu'on réévalue ses méthodes. Monsieur le président, je pense que l'argument, à ce moment-là, annule bien celui du solliciteur général, et est valable en ce qui nous concerne.

A la Chambre, du moins depuis que j'y siége, soit depuis 1968, on a entendu des grands discours, à l'occasion, des solliciteurs généraux, et nous en avons eu plusieurs depuis 1968, ou même de ministres de la Justice, au sujet du sérieux

### *Crime organisé*

du gouvernement dans la lutte contre le crime. On se souviendra par exemple du fameux bill omnibus, on se souviendra aussi des propositions du gouvernement sur l'usage des tables d'écoute dans ce pays, on se souviendra aussi de plusieurs questions qui ont été posées à la Chambre, de prises de position des ministres sur le rôle de la Gendarmerie royale du Canada. On se souviendra aussi d'une proposition du gouvernement visant à contrôler les armes à feu dans ce pays.

Tout cela fait partie des moyens d'action de ce gouvernement pour lutter contre le crime organisé sous toutes ses formes.

● (1650)

On a dit, et j'ai entendu dire comme vous-même, monsieur le président, que le fait de contrôler les armes à feu au Canada, leur circulation, leur vente, leur distribution, leur usage, aurait pour effet direct d'enrayer ou de lutter contre le crime organisé ou d'y faire face. Or, dans la pratique, il s'avère—et c'est de plus en plus évident—qu'on contrôle les armes à feu des gens honnêtes. On ne contrôle pas davantage les armes à feu de ceux qu'on appelle les criminels ou les bandits. C'est à croire qu'un bandit va aller enregistrer son arme! Il faudrait être bien naïf pour le croire. Je comprends difficilement que le ministre, comme les autres qui l'ont précédé, avance ce genre d'arguments, à l'effet que le gouvernement est sérieux dans sa lutte.

Le ministre a dit tantôt qu'il y avait, si je ne m'abuse, au-delà de 2,168 personnes employées dans la lutte contre le crime organisé. C'est donc qu'il se fait des choses, qu'il se fait une lutte. Alors qu'est-ce que le gouvernement a tellement à cacher dans les méthodes qu'il utilise? Si d'une part ce gouvernement est sérieux dans la lutte qu'il fait contre le crime organisé, s'il a les moyens, s'il a les méthodes, s'il a des hommes, et si, d'autre part, il y a dans l'opinion publique canadienne de plus en plus d'incertitude, de crainte, d'insatisfaction par rapport à l'administration de la justice en général. Pourquoi pas alors allier ces deux intérêts communs qui convergent en organisant cette enquête sur le crime organisé à la face du public canadien afin qu'on sensibilise l'opinion publique et qu'on réévalue les méthodes employées par la Gendarmerie royale du Canada par les autres forces policières.

Monsieur le président, je me demande lorsque je me reprends à réfléchir là-dessus, à quel point la société elle-même désire combattre le crime. Il y a peu de temps—et je suis certain que les députés du Québec vont se souvenir de cet événement—il a eu d'importantes manifestations au Québec, pas n'importe qui, mais par les forces de l'ordre, nos policiers, qui demandaient simplement qu'il y ait deux policiers par automobile plutôt qu'un. Ils ont expliqué la raison de leur demande de façon très claire, véhémente, efficace. Évidemment, cela n'est pas du ressort du gouvernement fédéral, mais cela fait partie de la même société, de la même approche. Cette demande a été à l'origine d'un débat remarquable. L'opinion publique généralement appuyait la demande des policiers. Moi également, parce que ce n'est que normal que nos policiers soient non seulement bien organisés, bien équipés, mais qu'ils puissent aussi servir d'autre chose que de cible pour les criminels et qu'ils puissent se défendre contre les criminels. Combien de fois suis-je intervenu à la Chambre depuis 1968 pour demander au gouvernement d'investir davantage dans la prévention du crime, de la délinquance juvénile! Lorsque je